

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 074-217400704-20250311-D2025\_28-DE



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2025 - 26**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 04 mars 2025

**OBJET : CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC DANS LE PARC DE  
TOUGUES**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,  
le conseil municipal de la commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.  
RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.  
DIANA C. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A.**

**EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à  
MATTERA A. » GEROUDET A.  
CHAMPEAU S. « pouvoir à de PROYART  
A. » CHANTELOT L. « pouvoir à  
CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : MEYRIER M.

---

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la convention d'occupation du domaine public dans le parc de Tougues pour l'exploitation d'un débit de boissons et de petite restauration est arrivée à échéance le 30 septembre 2024.

Une procédure simplifiée a été mise en œuvre pour le renouvellement de cette occupation du domaine public de courte durée. Une publicité préalable a été lancée et trois candidatures ont été déposées et examinées.

Madame le maire présente au conseil municipal un projet de convention qu'il convient d'approuver.

Madame le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et de fixer le montant de la redevance.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir la candidature de Monsieur Olivier BAUD ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 074-217400704-20250311-02025-26-DE



**APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du débit de boissons et de petite restauration fixant les droits et obligations de chacune des parties ;

**FIXE** le montant de la redevance à 2 500 € ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Olivier BAUD.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Martine MEYRIER

Le maire  
Pascale MORIAUD

